

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2023 - Suisse

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2023 - Questionnaire 0.1

Objectif :

Afin de se conformer aux exigences de l'article 9 de la Convention contre le dopage, les États parties sont invités à soumettre des informations au Conseil de l'Europe via un questionnaire annuel en ligne sur la politique antidopage pour l'année 2023.

Instruction :

Pour des instructions générales, veuillez sélectionner les liens de documentation en haut de la page.

Pour des instructions spécifiques, veuillez noter que chaque question dispose d'outils d'aide supplémentaires - réponses précédentes et informations spécifiques liées à cette question.

Si vous rencontrez des problèmes qui vous empêchent de remplir le questionnaire, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante: sport.t-do@coe.int.

Nous vous prions de bien vouloir remplir, sauvegarder et envoyer les données relatives à votre pays pour 2023 avant le 1 juin 2024.

Questions :

1. Nombre d'athlètes



Veuillez donner une estimation du nombre des athlètes que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

athlètes de niveau international

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[70]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau national

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[3200]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau récréatif

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[2000000]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[107]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[167]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[20]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[12]

[] Donnée indisponible

athlètes faisant partie du groupe cible de sportifs soumis aux contrôles (RTP) de votre ONAD

[10]

[] Donnée indisponible

2. Définition du dopage

Quelle est la définition du « dopage dans le sport » utilisée dans votre pays ?

[] Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe

[] Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO

[X] Code mondial antidopage

[] Autre, veuillez préciser (par exemple, droit national) :

3. Liste des produits dopants

Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents dopants et de méthodes de dopage interdites (c'est-à-dire la liste des Interdictions) est appliquée dans votre pays ?

[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA

[] Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO)

[] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO)

[] Autre, veuillez préciser :

4. Listes de dopage supplémentaires

Aux fins de la restriction de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question 3 ?

(X) Oui, veuillez préciser : The prohibited substances and methods concerning trafficking are defined in an annex of the federal law on the promotion of sports

() Non

Pièces-jointes Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique : <https://fedlex.data.admin.ch/eli/oc/2021/498>

5. Lois antidopage

Votre pays dispose-t-il d'une législation antidopage ?

☐ Loi antidopage (autre que la ratification de la Convention).

☒ Autres types de normes nationales ou régionales, y compris des articles d'une loi relative au sport ou des décrets, veuillez préciser

:Federal Act on the Promotion of Sport and Exercise

☐ Non

Pièces-jointes

 Federal Act on the Promotion of Sport and Exercise : <https://fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2012/460>

6. Organisation nationale antidopage (ONAD)

Quel est le statut juridique de votre organisation nationale antidopage ? Veuillez télécharger les statuts, si possible

☐ Autorité publique

☐ Organisation non gouvernementale

☒ Entreprise privée

☐ Comité national olympique agissant en tant qu'ONAD.

☐ Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 211102_Stiftungsurkunde_SSI_signed.pdf

7. Financement du programme antidopage

Quel a été le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2023 (ou autre période de 12 mois, le cas échéant) ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[9032000] montant en euros (estimation)

☐ Donnée indisponible

8. Sources de financement

Comment l'ONAD est-elle financée ? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent et indiquer une estimation en pourcentage :

☒ Gouvernement 56.2%

☒ Comité national olympique (CNO) 38.6%

☐ Autres organisations sportives %

☒ Paiement à l'acte 5.2%

☐ Secteur privé %

☐ Autre %

9. Répartition du financement

Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est consacré aux programmes de base suivants ?

[22.6] Contrôles (y compris les frais d'équipement, de transport et de personnel chargé du prélèvement des échantillons)

[13.7] Analyse de l'échantillon (y compris le document technique pour l'analyse spécifique au sport, les frais de l'unité de gestion des passeports des athlètes, les frais de conservation de l'échantillon, les analyses supplémentaires et complémentaires)

[4.2] Collecte de renseignements et enquêtes

[3.2] Gestion des résultats/juridique

[6.1] Éducation

[1] Recherche

[2.1] Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

[47.1] Autre, veuillez préciser (par exemple, rémunération, administration) Reporting Office for ethics in sport (CHF 2.7Mio)

[] Donnée indisponible

10. Budget du sport

Quel est la montant alloué au sport dans le budget de l'État par le biais du ministère national chargé des sports pour l'année 2023 (ou autre période de 12 mois le cas échéant) ?

[180000000] montant en Euro (estimation). Commentaire, le cas échéant

[] Donnée indisponible

11. Restriction du financement public aux organisations

Le financement public est-il refusé aux organisations qui ne respectent pas les règlements antidopage et les instruments juridiques connexes ?

() Oui, tout le financement est refusé

(X) Un montant limité de financement est retenu

() Aucune implication financière

() Information non disponible / Commentaire

12. Restriction du financement public des individus

L'aide financière au sport fournie par les autorités publiques est-elle refusée aux athlètes ou au personnel d'encadrement des athlètes interdits pendant la période de leur suspension ?

(X) Oui, tout le financement est refusé

() Un montant limité de financement est retenu

() Non

() Sans objet (aucune aide financière liée au sport n'est accordée par les pouvoirs publics aux athlètes ou au personnel d'encadrement)

() Information non disponible / Commentaire

13. Activités de l'ONAD

Sous-traitez-vous une partie de votre programme antidopage à un tiers délégué (p. ex. des fournisseurs de services, une autre ONAD) ?

() Oui, veuillez préciser :

(X) Non

14. Certification de la qualité

Votre ONAD ou une partie de ses procédures est-elle certifiée selon une norme de qualité (telle que l'ISO ou tout autre système de certification de la qualité) ?

(X) Oui, veuillez préciser la norme, son champ d'application et sa validité ISO 9001:2015, Validity: 19/01/2022 until 18/01/2025

() En cours

() Non

Pièces-jointes

 132270_iq_23858.pdf

15. Personnel de l'ONAD, membres des comités et autres spécialistes de la lutte contre le dopage

Veuillez indiquer le nombre de membres du personnel de l'ONAD, de membres de comités et d'autres spécialistes de la lutte contre le dopage qui participent à la coordination et à la gestion de vos programmes antidopage (à l'exception du personnel chargé du prélèvement des échantillons).

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[5] personnel à temps plein

[24] personnel à temps partiel

[17] membres des comités (y compris, mais sans s'y limiter, les membres des instances disciplinaires, du comité de l'ONAD, de l'AUT, l'éducation, la localisation, les comités scientifiques, les athlètes, les commissions d'appel, d'éthique et/ou autres)

[0] autres spécialistes, veuillez décrire

[] Donnée indisponible

16. Nombre d'ACD et APS

Si votre ONAD agit en tant qu'autorité de prélèvement des échantillons, combien de personnes sont impliquées dans le prélèvement des échantillons ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[19] Agents de contrôle du dopage

[19] Agents de collecte de sang

[0] Escortes/chaperons

[] Donnée indisponible

17. Utilisation des laboratoires de l'AMA

Quels laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA sont utilisés pour l'analyse des échantillons collectés par votre ONAD en tant qu'autorité de contrôle dans le cadre de votre programme national de contrôle en 2023 ? Veuillez énumérer tous ceux qui s'appliquent, y compris le laboratoire de votre propre pays (si vous l'utilisez)

Ville ou pays

Indiquer tous les laboratoires concernés	Lausanne
--	----------

[] Donnée indisponible

18. Statistiques de contrôle

Combien d'échantillons ont été collectés dans le cadre de votre programme national de contrôles en 2023 ?

	Urine	Sang (y compris PBA et GSS)
Échantillons en compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	824	99
Échantillons hors compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	1703	1222

19. Contrôles à l'étranger

Avez-vous contrôlé des sportifs sous votre autorité qui résident ou s'entraînent à l'étranger (directement ou en faisant appel à des tiers délégués) ?

☒ (X) Oui☐ () Pas en 2023, mais nous avons l'autorisation de le faire☐ () Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire / Commentaire20. Système disciplinaire

Dans quelle mesure votre pays a-t-il mis en œuvre la recommandation sur les principes généraux d'une procédure équitable applicable aux contentieux antidopage dans le sport (veuillez consulter l'onglet Informations ci-dessus)

☒ (X) Entièrement mis en œuvre☐ () Partiellement mis en œuvre☐ () Non mis en œuvre21. Processus d'audience

Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur les audiences :

L'instance d'audition est-elle indépendante et impartiale ?

☒ (X) Oui☐ () Non

Le droit à une défense effective est-il assuré, c'est-à-dire la présomption d'innocence, d'être conseillé, d'avoir suffisamment de temps pour préparer sa défense, d'être assisté d'un interprète, de demander des témoins ou des experts ?

☒ (X) Oui☐ () Non

A qui incombe les dépens de la procédure ? Par exemple, l'athlète ou une autre personne sanctionnée, l'ONAD, en fonction de la décision de l'instance, un tiers

☒ (X) Veuillez décrireAs decided by the panel

Existe-t-il un mécanisme d'aide juridictionnelle gratuite (éventuellement sous certaines conditions) ?

☒ (X) Oui Under certain conditions

☐ () Non

22. L'audition publique

Comment le principe de l'audition publique est-il mis en œuvre dans votre pays ?

☐ () L'audience publique est accordée par défaut sans limitation

☐ () L'audience publique est accordée par défaut, mais peut être tenue à huis clos sur décision de l'instance d'audience

☐ () Les audiences se tiennent à huis clos, mais les athlètes/personnes accusées peuvent demander une audience publique

☒ (X) Les audiences se tiennent uniquement à huis clos

23. Système disciplinaire d'appel

Veillez décrire la procédure de traitement des violations des règles antidopage. S'il n'y a pas eu de changement depuis 2022, vous pouvez copier le texte de l'année précédente (voir le bouton en haut à droite de la fenêtre)

Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent There were no changes since 2022, more information can be found under the below links.

Appeals against the decisions of the DC may be lodged with the CAS in Lausanne. The convicted athletes themselves, Swiss Sport Integrity, the national and International Sports Federations concerned, and WADA, all have the right to appeal.

[] Donnée indisponible

Pièces-jointes

 TAS : <https://https://www.tas-cas.org/en/general-information/index/>

 Disciplinary Proceedings SSI : [https://https://www.sportintegrity.ch/en/anti-doping/laws/disciplinary-proceedings-verfahrensreglement_dk_2022_de\(3\).pdf](https://https://www.sportintegrity.ch/en/anti-doping/laws/disciplinary-proceedings-verfahrensreglement_dk_2022_de(3).pdf)

 verfahrensreglement _dk_2022_de (3).pdf

 TAS : <https://https://www.tas-cas.org/en/general-information/index/>

 Disciplinary Proceedings SSI : [https://https://www.sportintegrity.ch/en/anti-doping/laws/disciplinary-proceedings-verfahrensreglement_dk_2022_de\(3\).pdf](https://https://www.sportintegrity.ch/en/anti-doping/laws/disciplinary-proceedings-verfahrensreglement_dk_2022_de(3).pdf)

24. Violation des règles antidopage

Combien de cas de violations des règles antidopage ont été initiés en 2023 et combien de ces cas initiés ont abouti à l'imposition d'une sanction ?

	Cas initiés	Cas ayant donné lieu à une sanction	Cas n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	5	1	0
Usage ou tentative d'usage Valeur numérique minimale autorisée : 0	20	7	3
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Falsification Valeur numérique minimale autorisée : 0	1	1	0
Possession Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Trafic Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Administration Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Représailles Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

[] Donnée indisponible

25. Coopération avec les forces de l'ordre

Quelles mesures ont été prises pour assurer la coopération entre l'ONAD et les services répressifs ?

- [X] Droit, veuillez préciser Federal Act on the Promotion of Sport and Exercise
- [] Accord, veuillez préciser
- [X] Activités ad hoc, veuillez préciser Exchange with the cantonal and regional law enforcement authorities
- [] Autre, veuillez préciser
- [] Aucune

26. Sanctions pour le trafic de produits dopants

Existe-t-il des peines ou des sanctions spécifiques pour la circulation illégale de substances dopantes, en plus de celles qui régissent la circulation des médicaments et des stupéfiants ?

- [X] Sanctions pénales, veuillez préciser Prison sentence up to 5y (SpoFöG art 22, par 2)
- [X] Sanctions financières, veuillez préciser No max. penalty defined
- [] Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser
- [X] Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser Reprimand, fine, suspension or exclusion (art. 33, 45, 47 code of conduct fmh)
- [] Autres
- [] Informations non disponibles

Pièces-jointes

-  Federal Act on the Promotion of Sport and Exercise : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2012/460/en>
-  Code de déontologie FMH : <https://www.fmh.ch/fr/a-propos-de-la-fmh/statuts-autres-reglements.cfm#i117610>
-  Code de déontologie FMH : <https://www.fmh.ch/fr/a-propos-de-la-fmh/statuts-autres-reglements.cfm#i117610>
-  Code de déontologie FMH : <https://www.fmh.ch/fr/a-propos-de-la-fmh/statuts-autres-reglements.cfm#i117610>

27. Statistiques relatives au trafic de produits dopants

Les services répressifs partagent-ils avec l'ONAD les données relatives aux saisies de substances dopantes ?

(X) Oui, veuillez préciser combien de crises ont été signalées en 2023 1462

() Non. commentaire (facultatif)

() Autre, veuillez préciser

28. Groupes cibles de l'éducation antidopage

Quels groupes cibles de la lutte contre le dopage reçoivent des formations et par qui ?

	ONAD	Autres organismes ; veuillez les énumérer	Non ciblé en 2023
Athlètes de niveau international	[X]	[X] IFs	[]
Athlètes de niveau national	[X]	[]	[]
Jeunes athlètes	[X]	[]	[]
Enfants / Sport scolaire	[]	[]	[X]
Athlètes récréatifs	[]	[]	[X]
Athlètes revenant d'une sanction	[X]	[]	[]
Entraîneurs, formateurs	[X]	[]	[]
Administrateurs sportifs, officiels, managers, agents	[X]	[]	[]
Professionnels médicaux / paramédicaux	[X]	[]	[]
Personnel de l'équipe/membres d'une délégation lors d'un événement majeur	[X]	[]	[]
Parents	[X]	[]	[]
Enseignants (scolaires et universitaires)	[]	[]	[X]
Etudiants de l'université	[X]	[]	[]
Sponsors commerciaux	[]	[]	[X]
Médias, journalistes	[]	[]	[X]

29. Éducation antidopage obligatoire

La réalisation d'un programme national d'éducation antidopage (confirmation d'une formation en personne, certificat d'apprentissage en ligne ou similaire) est-elle obligatoire pour une partie de votre structure sportive ?

() Non, l'éducation antidopage est volontaire

(X) Oui, il est obligatoire pour certains groupes d'athlètes et de personnel d'encadrement (par exemple, l'équipe olympique et paralympique), veuillez préciser Swiss Olympic Card Holders

() Autres

30. Compléments alimentaires



Quelles mesures ont été prises pour résoudre les problèmes liés aux compléments alimentaires dans le sport ?

[] Restreindre la disponibilité

[] Contrôler la production

[] Fournir une assurance qualité

[] Étiquetage complet

[] Limiter la publicité et la promotion

[X] Mesures éducatives et d'information

[] Autre, veuillez préciser :

31. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage



Quels sont les domaines de la recherche antidopage ?

[] Prévention du dopage

[X] Méthodes de détection

[X] Sciences sociales, y compris les aspects comportementaux et sociaux du dopage

[] Conséquences du dopage sur la santé

[] Programmes d'entraînement physiologique et psychologique

[] Substances ou méthodes émergentes

[X] Méthodes d'essai alternatives

[] Aucun

[] Autre

32. Recherche antidopage



Des recherches sur la lutte contre le dopage ont-elles été entreprises ou soutenues ?

(X) Oui; commentaire (facultatif) Projects with LAD Lausanne in DBS analytics

() Oui, dans une certaine mesure ; commentaire (facultatif)

() Non ; commentaire (facultatif)

33. Publication de la recherche antidopage



Combien d'articles reprenant les résultats de cette recherche ont été publiés dans des revues scientifiques évaluées par les pairs ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant.

[0] en 2023

[] Donnée indisponible

34. Accords internationaux



Votre pays a-t-il signé de nouveaux accords en 2023 avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords antidopage avec d'autres organisations ou États?

() Oui, veuillez expliquer ou télécharger le document ou fournir un lien

(X) Non
